

Trop d'« enfants parqués » à l'hôpital

De nombreux enfants sont confiés à un hôpital, faute de place dans les structures d'Aide à la jeunesse. Dans sa nouvelle étude, la CODE dénonce cette situation.

● Céline DEMELENNE

On les appelle communément les « enfants parqués ». En Fédération Wallonie-Bruxelles, ils seraient plusieurs centaines, chaque année, à séjourner en milieu hospitalier suite à une mesure de placement. Crise intrafamiliale, problème d'assuétude des futurs parents : dans ces configurations délicates, qui réclament une prise en charge urgente, ces enfants sont emmenés à l'hôpital, faute de place au sein des structures d'hébergement et d'accueil de l'Aide à la jeunesse.

Cette problématique inquiète les acteurs du secteur. Hier, la CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant) dressait un état des lieux interpellant. « *L'hôpital n'est pas un lieu de vie, souligne Frédérique Van Houcke, coordinatrice de la CODE. Ce qui est inquiétant, c'est que ces enfants séjournent parfois pour de longues périodes dans ces hôpitaux, alors qu'ils ne nécessitent pas ou plus de soins de santé.* »

VITE DIT

Hospitalisations plus longues

Si le nombre d'enfants faisant l'objet d'une mesure de placement à l'hôpital est relativement stable en Fédération Wallonie-Bruxelles

Surtout le Hainaut et Bruxelles

Selon les chiffres de l'étude, ce phénomène concernerait 300 enfants entre 0 et 6 ans par an (NDLR : il n'existe pas de chiffres disponibles pour leurs aînés). C'est dans les arrondissements du Hainaut (45,6 %) – principalement à Charleroi et à Mons – et de Bruxelles (26,4 %) que les prises en charge sont les plus nombreuses.

La durée de ces séjours est extrêmement variable. Le rapport stipule que 50 % des en-

EN MOYENNE
300
« enfants parqués »
par an

fants ne passent pas plus d'un mois à l'hôpital. Cela dit, 11 % d'entre eux y séjournent tout de même plus de 6 mois.

Ce dossier représente un sujet de préoccupation majeure pour les professionnels de la santé, qui pointent notamment l'inadéquation de la structure hospitalière aux besoins de l'enfant.

« Cela peut mener à l'hospitalisme »

Sur le terrain, le personnel médical évoque une situation difficilement gérable, tant pour les enfants que pour les soignants. « *Les enfants que l'on reçoit présentent parfois des pro-*

blèmes de santé, tandis que certains ont souffert de maltraitance.

Dans un premier temps, il faut donc les soigner », explique le docteur Thierry Schurmans, chef du service pédiatrie-néonatalogie au CHU de Charleroi.

Une fois passée cette étape, il est nécessaire de les occuper. « *Les plus grands vont à l'école, nous avons aussi aménagé une salle de jeu. L'hôpital est un environnement approprié pour les enfants malades, mais pas pour ces enfants qui ont besoin d'activités physiques et culturelles.* »

Au CHR de Mons-Hainaut, le personnel a également dû s'organiser. La pédopsychiatre Isabelle Schonne épingle elle aussi des complications en termes « *de développement et d'éveil de ces enfants, qui ne bénéficieront pas des mêmes stimulations que les autres.* ». Et ce même si « *l'indication de les protéger de leur milieu familial est justifiée.* »

À ce propos, Thierry Schurmans n'hésite pas à parler d'hospitalisme, qui s'apparente à « *des troubles du comportement induits par un séjour prolongé et inadapté à l'hôpital. Ces enfants sont emprisonnés. Même si le personnel fait ce qu'il peut, ils manquent d'affection et d'encadrement.* »

Aujourd'hui, les politiques ont pris la mesure de la situation (lire ci-dessous). Un budget supplémentaire a été prévu afin de créer de nouvelles places en centres d'accueil d'urgence et en centre résidentiel. ■

enfants de moins d'un an représentent la tranche d'âge la plus concernée par ces placements. Ainsi, 24 % d'entre eux ont entre 0 et 3 mois, et 21 % ont entre 3 mois et un an. Et ce alors que cette tranche d'âge est plus sujette au développement de troubles de l'attachement.

(310 en 2013, 275 en 2014, 267 de janvier à la mi-décembre 2015), le nombre de journées d'hospitalisation est en hausse. Concrètement, près de 500 décisions de ce type sont prises chaque année par les autorités mandantes.

Surtout des nourrissons Les

Sept millions d'euros pour le secteur

« **U**n jour d'hospitalisation représente 500 €. Cela constitue un coût pour la collectivité. Avec un tel budget, on peut faire mieux, et assurer la prise en charge de ces enfants dans des centres d'accueil », insiste le Dr Thierry Schurmans.

Son appel, et celui du corps médical, a manifestement été entendu par le politique.

Conscients de la problématique des enfants parqués, la ministre de l'Enfance Alda Greoli et le ministre de l'Aide à la jeunesse Rachid Madrane ont présenté leurs pistes, en octobre dernier. Ainsi, un budget de 7 millions d'euros a été prévu pour favoriser l'accueil de ces enfants.

« La première réponse apportée sera la création de deux centres d'accueil d'urgence (les CAU), spécialement dédiés à cette problématique, et pouvant répondre à la prise en charge de 150 enfants par an », expliquait alors Rachid Madrane. La création de nouvelles places résidentielles, comme en SAAE (Services d'accueil et d'aide éducative) sera également organisée. La prise en charge par des familles d'accueil d'urgence sera aussi renforcée (10 places, soit 80 prises en charge annuelles).

Résultats visibles en avril

Ces structures d'accueil supplémentaires devraient voir le jour entre le 1^{er} avril et le 30 juin. Quant aux services de familles d'accueil d'urgence, « ils seront opérationnels à partir du 1^{er} avril également », dit-on au cabinet de Rachid Madrane.

Des nouvelles qui réjouissent les professionnels de la santé, même si le combat n'est pas gagné d'avance. « Les places en CAU sont limitées dans le temps, et il en va de même pour les familles d'accueil d'urgence », note Isabelle Schonne. Parfois, on a donc des enfants qui viennent de CAU, et qui finissent quand même par intégrer l'hôpital à la fin de l'échéance. » La pédopsychiatre souligne également l'inflation de ruptures dans le rythme de ces enfants, qui passent parfois d'une famille à un centre d'accueil. Avec des aléas affectifs et émotionnels, comme dommages collatéraux. ■ C.D.